



La Commission de coopération environnementale

Lorsque le Canada, le Mexique et les États-Unis ont signé l'ALÉNA, ils ont également convenu d'un accord environnemental parallèle, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Ce dernier est né principalement des préoccupations entourant les répercussions environnementales possibles d'une libéralisation accrue des échanges, sans compter qu'il était reconnu depuis longtemps qu'il fallait s'attaquer aux problèmes environnementaux des trois pays nord-américains dans une perspective continentale.

La CCE a été créée pour veiller à la mise en œuvre de l'ANACDE par le biais de mesures prises de concert par les trois Parties à l'Accord. Les ministres de l'Environnement (ou leur équivalent) de chacun des trois pays forment le Conseil, qui est l'organe directeur de l'organisation internationale. Ils se réunissent au moins une fois par année pour examiner et orienter les activités de la CCE et pour recevoir les avis et conseils du Comité consultatif public mixte (CCPM) et d'autres intervenants. Le Secrétariat de la CCE, dont le siège est à Montréal, au Canada, fournit un soutien technique et opérationnel au Conseil.



On trouvera sur le site Web de la Commission <www.ccc.org> la version intégrale du Cadre d'analyse pour l'évaluation des répercussions environnementales de l'ALÉNA.

Pour de plus amples renseignements sur le symposium ou pour soumettre un exposé, prière de communiquer avec :

Scott Vaughan
 Chef, Environnement, économie et commerce
 393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
 Montréal (Québec) H2Y 1N9
 Tél. : (514) 350-4302
 Téléc. : (514) 350-4314
 Courriel : svaughan@ccemtl.org

Environnement et commerce

Demande d'exposés en vue du
 premier Symposium
 nord-américain sur les liens
 entre l'environnement
 et le commerce

La Commission de coopération environnementale (CCE) publie une demande d'exposés en vue du premier Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, qui se tiendra en octobre 2000.

Ce symposium est destiné à rassembler des institutions et des organisations nord-américaines de premier plan afin d'examiner les liens entre l'environnement et le commerce dans le contexte de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Plus particulièrement, il vise à favoriser une analyse plus poussée à la lumière de la méthode que la CCE a élaborée et qu'expose le rapport intitulé *Cadre d'analyse pour l'évaluation des répercussions environnementales de l'ALÉNA*. L'objectif général du symposium consiste à mieux connaître les liens entre l'environnement, l'économie et le commerce dans le but de renforcer la protection de l'environnement en Amérique du Nord. Le fait de mieux connaître les éléments qui lient l'environnement et le commerce permettra aux pays membres de l'ALÉNA d'optimiser les avantages environnementaux que leur procure le libre-échange et d'en atténuer les incidences négatives. Les résultats que donnera ce symposium feront ressortir les domaines qui pourraient donner lieu à une étude plus approfondie.

Les exposés pourront porter sur plusieurs domaines, dont les suivants :

1. L'application du *Cadre d'analyse pour l'évaluation des répercussions environnementales de l'ALÉNA* à des secteurs particuliers de l'économie nord-américaine ou à des questions qui revêtent de l'importance sur le plan environnemental en Amérique du Nord.
2. Le perfectionnement du cadre et son application à des questions particulières ayant un rapport avec l'ALÉNA à l'échelle continentale; par exemple, les tendances de la réglementation sur l'environnement et son application, de même que les changements qui en découlent sur le plan des investissements transfrontaliers.
3. L'établissement de liens entre, d'une part, le commerce et les investissements associés à l'ALÉNA et, d'autre part, la performance environnementale.
4. L'application de modèles économiques et écologiques quantitatifs tels que les modèles mesurables d'équilibre général ou d'équilibre partiel, des modèles économétriques et d'autres modèles qui intègrent des variables commerciales et environnementales.
5. L'application et l'analyse des éléments clés du cadre, comme la diffusion transfrontalière d'écotechnologies et le rendement des institutions de l'ALÉNA qui se consacrent à l'environnement et au commerce.
6. La comparaison du cadre élaboré par la CCE avec des cadres visant d'autres parties du monde.
7. La comparaison des répercussions environnementales du régime commercial et environnemental nord-américain établi en vertu de l'ALÉNA avec celles constatées dans le cadre d'autres régimes régionaux et mondiaux.

L'objectif général du symposium consiste à mieux connaître les liens entre l'environnement, l'économie et le commerce dans le but de renforcer la protection de l'environnement en Amérique du Nord.

La CCE invite les intéressés à présenter des résumés d'une longueur maximale de 300 mots qui donnent les grandes lignes du thème dont traitera l'exposé et la manière dont il sera traité. Ces résumés, accompagnés d'un compte rendu succinct des antécédents professionnels de leur auteur, doivent parvenir au chef du programme de la CCE relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce avant le **31 janvier 2000**.

Les exposés qui seront présentés au Symposium seront choisis à partir de ces résumés, sur la base de leur fondement scientifique, de la pertinence de leur rapport avec l'application et le perfectionnement du cadre, et de la façon dont ils abordent les principaux aspects des liens entre l'environnement et le commerce en Amérique du Nord. Les auteurs dont le résumé d'exposé aura été retenu en seront avisés avant le **6 mars 2000**.

Les exposés ne compteront pas plus de 50 pages et pourront être rédigés en français, en anglais ou en espagnol; ils devront être accompagnés d'un résumé du contenu. Tous les exposés retenus seront examinés par un comité de spécialistes et les résultats de leur examen seront communiqués aux auteurs afin qu'ils puissent apporter des corrections, le cas échéant. Un exemplaire de la version finale de tous ces exposés devra être remis au Secrétariat de la CCE lors du symposium afin d'être intégré au compte rendu des discussions.

Le Cadre d'analyse

Aux termes de l'alinéa 10(6)d), la CCE doit examiner constamment les effets environnementaux de l'ALÉNA. À cette fin, la CCE a mis au point une méthode, le Cadre d'analyse pour l'évaluation des répercussions environnementales de l'ALÉNA, qui permet de mieux saisir les liens entre l'environnement et le commerce, de prévoir les impacts environnementaux importants dans le contexte de la libéralisation des échanges et d'élaborer des instruments politiques pour atténuer les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs. Le Cadre examine six hypothèses dans la méthode qu'il propose pour évaluer les effets environnementaux de l'ALÉNA :

1. L'ALÉNA renforce-t-il les tendances existantes en matière d'avantage comparatif et de spécialisation pour assurer l'efficacité?
2. La libéralisation du commerce occasionnée par l'ALÉNA mène-t-elle à une « course vers le bas » en matière de réglementation et de migration?
3. L'ALÉNA crée-t-il des pressions concurrentielles relativement à la modernisation des immobilisations et des technologies?
4. La libéralisation occasionnée par l'ALÉNA entraîne-t-elle une augmentation de l'utilisation de produits respectueux de l'environnement?
5. L'ALÉNA entraîne-t-il un mouvement ascendant dans le domaine des normes et des règlements environnementaux par le biais des activités du secteur privé?
6. L'ALÉNA entraîne-t-il un mouvement ascendant dans le domaine des normes et des règlements environnementaux par le biais des activités des diverses instances gouvernementales? Si oui, de quelle façon?